

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines,

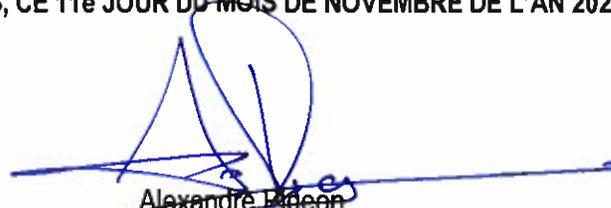
QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a adopté, lors de sa séance tenue le lundi, 7 novembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2023.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances publiques pour l'année 2023 soient fixés comme suit :

LE LUNDI, 9 JANVIER.....19H30	LE LUNDI, 3 JUILLET19H30
LE LUNDI, 6 FÉVRIER.....19H30	LE LUNDI, 7 AOÛT19H30
LE LUNDI, 6 MARS.....19H30	LE MARDI, 5 SEPTEMBRE19H30
LE LUNDI, 3 AVRIL.....19H30	LE LUNDI, 2 OCTOBRE.....19H30
LE LUNDI, 1^{er} MAI.....19H30	LE LUNDI, 6 NOVEMBRE.....19H30
LE LUNDI, 5 JUIN19H30	LE LUNDI, 4 DÉCEMBRE19H30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyen(ne)s à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À ST-EDMOND-LES-PLAINES, CE 11^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 2022.


Alexandre Pigeon
Directeur général et greffier-trésorier